LETTRE OUVERTE AUX PARLEMENTAIRES

Monsieur le député,

Nous vous avions sollicité début 2013 pour exprimer notre opposition au projet de loi qui découlait de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier. Force est de constater que malgré l'écoute attentive de nos arguments et de nos propositions alternatives, vous avez voté favorablement la loi de sécurisation des parcours professionnels. Aujourd'hui, sur ce sujet, nous ne pouvons que confirmer que nos craintes et nos mises en garde étaient justes : les licenciements sont facilités, les droits des salarié-e-s sont en recul et cette loi ne favorise aucunement l'emploi.

A nouveau, nous vous sollicitons car vous allez être très prochainement amené à débattre et à vous prononcer sur une nouvelle loi de réforme des retraites. Nous tenons à vous faire part de notre opposition résolue à l'orientation générale de ce texte. Son adoption en l'état rendrait tellement difficile l'acquisition des droits nécessaires à une retraite à taux plein, que cela pousserait ceux qui le peuvent vers la capitalisation, laissant tous les autres, la majorité, avec une pension au rabais.

Les principales raisons qui fondent cette opposition sont les suivantes :

- Tout d'abord cette réforme ne remettrait absolument pas en cause les effets néfastes des réformes précédentes : l'âge légal de départ à 62 ans serait maintenu, de même que les précédents allongements de cotisations, et les conditions défavorables de calcul des pensions, dont la décote.
- Elle allongerait encore la durée de cotisation jusqu'à 43 ans. Cet allongement progressif toucherait tous les salariés à partir de la génération 1958. C'est pour nous totalement inacceptable, car personne aujourd'hui ne peut être certain de travailler sans interruption de l'âge de 19 ans jusqu'à 62 ans.
- Concernant le financement, seuls les salariés (par la hausse des cotisations et l'allongement de la durée de cotisation) et les retraités (par le décalage de la date de revalorisation annuelle des pensions et la suppression de certains avantages familiaux) sont mis à contribution, alors que les entreprises voient leur hausse de cotisation compensée par une baisse de cotisation patronale famille.

Cette réforme répond aux injonctions de la commission européenne, dans le droit fil des exigences de politiques austéritaires incluses dans le dernier traité européen adopté à l'automne dernier sans aucune renégociation.

A l’opposé de ces orientations de régression sociale, nous sommes porteurs de propositions pour une réforme des retraites progressistes, qui défendent réellement le système par répartition :

- L’ouverture des droits à **retraite dès 60 ans**, à taux plein.
- Un niveau de pension à **75 % du dernier salaire**.
- La **reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé avant 60 ans.**
- **L’indexation** des pensions et salaires portés au compte, **sur l’évolution des salaires.**
- Retour aux **10 meilleures années** pour la détermination du salaire annuel moyen du privé, et maintien du calcul actuel dans le public.
- La **validation des années d’études et de toutes les périodes d’inactivité forcée.**
- Financement : **suppression des exonérations de cotisations patronales** ; **contribution des revenus financiers** des entreprises …

Au-delà de ces propositions concrètes, les premières urgences sont de mettre en place une véritable politique favorable à l’emploi, et une augmentation générale des salaires, indispensables pour relancer l’économie, et ainsi réduire les difficultés de vie du plus grand nombre des salariés, tout en procurant les moyens nécessaires à notre système de protection sociale. Il faut changer de cap dans la politique économique et rompre avec l’austérité.

Nous attirons votre attention sur le fait que vous n'avez pas été élu pour adopter des lois qui vont directement à l'encontre des droits, intérêts et aspirations du monde du travail et de la jeunesse, qui sont en droit d'attendre de vous que vous vous y opposiez.

Nous souhaitons vous rencontrer afin d’avoir un échange avec vous, nous vous proposons le jeudi 10 octobre 2013 à 17 h30 à votre permanence. Nous vous informons d’ores et déjà que le contenu de nos échanges sera rendu public pour nourrir le débat citoyen sur un sujet majeur.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur le député, nos salutations respectueuses.

Pour l'UD CGT : Laurent Indrusiak.

Pour la FSU : Vincent Présumey.

Pour Solidaires : Erwan Charny.